



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01550

Numéro SIREN : 810 474 668

Nom ou dénomination : A2 BARDAGE

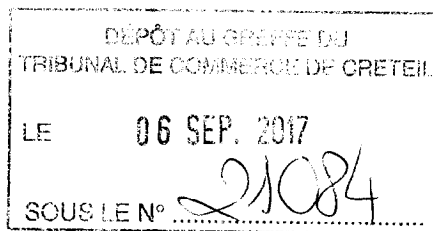
Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2017 sous le numéro de dépôt 21084

156 1550

A2 BARDAGE

63 Rue Victor Hugo

94700 MAISONS ALFORT



COMPTES ANNUELS du 01/10/2015 au 30/09/2016
Exemplaire Greffe Tribunal de Commerce

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

Pages

1 et 2
3 et 4
5 à 8

Certifié conforme à l'original


SARL CNA EXPERTS-ASSOCIES

12 avenue Georges Clémenceau

94700 MAISONS ALFORT

01 43 68 24 20

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2016 12			Exercice N-1 30/09/2015 6	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF IMMOBILISÉ	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	500		500	300	200	66.67
	Total II	500		500	300	200	66.67
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	29 880		29 880	71 770	41 889	58.37
	Autres créances	17 783		17 783	3 904	13 880	355.55
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	38 556		38 556	28 301	10 255	36.24
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	86 220		86 220	103 974	17 754	17.08
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	86 720		86 720	104 274	17 554	16.83

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2016 12	Exercice N-1 30/09/2015 6	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 4 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	4 000	4 000		
	Réserves				
	Réserve légale	400		400	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	13 217		13 217	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	34 522	33 617	905	2.69
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	52 139	37 617	14 522	38.61
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		22 363	22 363	100.00
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 965	3 090	4 874	157.73
	Dettes fiscales et sociales	26 616	41 204	14 588	35.40
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	34 581	66 657	32 076	48.12
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	86 720	104 274	17 554	16.83

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

34 581 66 657

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2016 12			Exercice N-1 30/09/2015 6		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	299 384		299 384	127 452		171 933	134.90
Chiffre d'affaires NET	299 384		299 384	127 452		171 933	134.90
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6	1		5	556.32
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			299 390	127 453		171 937	134.90
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			25 267	10 959		14 308	130.56
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			50 124	9 465		40 658	429.54
Impôts, taxes et versements assimilés			3 021	975		2 046	209.93
Salaires et traitements			155 560	52 394		103 167	196.91
Charges sociales			24 215	9 547		14 668	153.64
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			4			4	
Total des Charges d'exploitation (II)			258 192	83 340		174 852	209.81
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			41 198	44 113		2 914	6.61
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2016 12	Exercice N-1 30/09/2015 6	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	250	70	181	259.16
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	250	70	181	259.16
2. Résultat financier (V-VI)	250	70	181	259.16
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	40 948	44 043	3 095	7.03
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 449		1 449	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 449		1 449	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 449		1 449	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	4 977	10 426	5 449	52.26
Total des produits (I+III+V+VII)	299 390	127 453	171 937	134.90
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	264 868	93 836	171 032	182.27
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	34 522	33 617	905	2.69

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

7 477 1 905

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Dérogations	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations générales complémentaires	6
Informations complémentaires (CICE)	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	7
Disponibilités en Euros	7
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 86 720.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 299 384.35 Euros et dégageant un bénéfice de 34 522.23 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 7 771 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2015. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Prêts, autres immobilisations financières	300		200
TOTAL	300		200
TOTAL GENERAL	300		200

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Prêts, autres immobilisations financières			500	500
TOTAL			500	500
TOTAL GENERAL			500	500

Etat des amortissements

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	500	500	
Autres créances clients	29 880	29 880	
Impôts sur les bénéfices	8 154	8 154	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 935	3 935	
Divers état et autres collectivités publiques	5 694	5 694	
TOTAL	48 164	48 164	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 965	7 965		
Personnel et comptes rattachés	6 786	6 786		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 972	16 972		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 211	2 211		
Autres impôts taxes et assimilés	648	648		
TOTAL	34 581	34 581		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	22 363			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 553
Dettes fiscales et sociales	648
Total	3 201

Charges et produits constatés d'avance

« A2 BARDAGE »

Société par actions simplifiée à capital variable au capital de 4 000 euros

Siège social : 63, Rue Victor Hugo – 94700 MAISONS ALFORT

RCS CRETEIL – 810 474 668

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34 522 € de la manière suivante :

- Report à nouveau antérieur (créditeur)	13 217 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice	+ 34 522 €
- Réserve légale (<i>intégralement dotée à hauteur de 10 % du capital</i>)	- €
Bénéfice distribuable :	47 739 €
- Dividendes	- 24 000 €
Solde affecté en « Report à Nouveau » bénéficiaire	23 739 €

Le dividende unitaire est donc de 60 euros. Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21 %.

L'assemblée générale prend acte qu'il a été procédé à une distribution de 20 000 € au titre du premier exercice social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Monsieur Aurel COTOC

Président

